



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 20 mars 2017 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

section de fonctionnement :

Recettes : 1 829 638.08 €

Dépenses: 1 459 275.78 €

Excédent de fonctionnement 2016 : 370 362.30 €

section d'investissement :

Recettes : 462 231.65 €

Dépenses : 745 569.79 €

Déficit d'investissement 2016 : - 283 338.14 €

Excédent d'investissement 2015 reporté : 918 484.26 €

Excédent d'investissement total fin 2016 : 635 146.12 €

2/ Approbation du compte de gestion 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Au vu des résultats dégagés à la section de fonctionnement de l'exercice 2016, et sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 370 362.30 € à la section d'investissement de l'exercice 2017

4/Taux d'imposition des taxes locales pour 2016

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide de maintenir en 2017 le taux des taxes locales de 2016 :

Taxes locales	2016	2017
Taxe d'habitation	12.56%	12.56%
Taxe foncière Bâtie	11.39%	11.39%
Taxe Foncière Non Bâtie	43.06%	43.06%

5/ Approbation du budget primitif de l'exercice 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif de l'exercice 2017

Le budget préalablement proposé et discuté en Commission Finances, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

section de Fonctionnement à :

1 792 527.00 €

section d'Investissement à :

1 810 176.42 €

6/ Délibération rectificative concernant l'achat de l'emprise du sentier de l'école à la société Abondance Immobilière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Annule la délibération du 15 septembre 2016 portant sur l'achat d'un terrain rue du Cimetière et Décide d'acheter la parcelle référencée section 1 parcelle n°195/19 d'une contenance de 0.66 are à Abondance Immobilière de La Wantzenau au prix net de 3 672 € TTC l'are.

7/Salle de la Musique et de la Culture : Demande de participation de la réserve parlementaire des Sénateurs du Bas-Rhin pour la création de sanitaires aux normes d'accessibilité handicapé

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, la commune doit mettre aux normes d'accessibilité handicapé des sanitaires de la Salle de la Musique et de la Culture. Le projet consiste à réaliser une extension de la salle afin d'y créer des sanitaires hommes et femmes aux normes ainsi qu'un local pour une future chaufferie, des vestiaires et un bureau.

L'opération pour les sanitaires est estimée à 30 000 € HT; une participation de l'ordre de 8% peut être escomptée au titre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite.

Plan de financement :

	Taux d'intervention	Montant prévisionnel des participations
Commune de Kilstett (emprunt)	52 %	15 500.00 €
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2017	40%	12 000.00 €
Réserve parlementaire Sénateurs du Bas-Rhin	8%	2 500.00 €
Total	100 %	30 000.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité Approuve l'opération et le plan de financement.

Sollicite la participation financière de la réserve parlementaire des Sénateurs du Bas-Rhin

Autorise M le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire

8/Journée Jeunes Talents : achat de bons cadeaux

La commission des Jeunes de Kilstett organise sous l'égide de la commune une Journée Jeunes Talents le samedi 20 mai 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve l'achat de 500 € de bons cadeaux pour récompenser les gagnants des différentes catégories de la Journée Jeunes Talents.

9/Modification de l'indice pour les modalités de calcul des indemnités de fonction des élus locaux

A/ Indemnités de M le Maire :

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE de fixer à 38,82 % de l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Monsieur Gabriel MULLER (Maire)

B/ Indemnités des Adjointes au Maire :

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 14,42 % de l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique.

C/ Indemnités des conseillers municipaux :

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'allouer, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux au taux de 1,12 % de l'indice brut mensuel terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

10/Droit de préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 4 cessions immobilières.

Le Maire

Gabriel MULLER